

TABLEAU DE GARANTIES MUTUALP SANTÉ TNS

2025



Garanties - les taux incluent le remboursement du régime obligatoire et sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Le remboursement est effectué dans la limite des frais réels engagés.

HOSPITALISATION

Honoraires, chirurgiens, anesthésistes DPTAM (2)	120%	250%	350%	450%
Honoraires, chirurgiens, anesthésistes non DPTAM (2)	100%	200%	200%	200%
Frais de séjour en secteur conventionné	DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE
Frais de séjour en secteur non conventionné	100%	125%	150%	200%
Forfait journalier hospitalier et Forfait Patient Urgences	FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS
Chambre particulière (nuit et ambulatoire) en médecine, chirurgie et maternité : limitée à 90 jours/an/bénéficiaire (1)	30 €/jour	50 € / jour	70 € / jour	90 € / jour
Lit d'accompagnement (Hospitalisation enfant de - 12 ans ou adulte de + 70 ans) : limité à 60 jours maximum par an. (1)	-	-	15 €	35 €



MALADIE - MÉDECINE COURANTE (dont soins externes)

Consultations, visites, généralistes et actes de spécialistes DPTAM (2)	120%	150%	250%	300%
Consultations, visites, généralistes et actes de spécialistes non DPTAM (2)	100%	130%	200%	200%
Radiologie DPTAM (2)	120%	150%	150%	220%
Radiologie non DPTAM (2)	100%	130%	130%	200%
Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	200%
Consultations psychologues du dispositif Mon soutien psy de la Sécurité sociale (article L. 162-58 du Code de la Sécurité sociale, Décrets et Arrêtés en vigueur)	12 séances/an	12 séances/an	12 séances/an	12 séances/an
Analyses et examens de laboratoire	100%	150%	150%	200%
Transport (pris en charge par la Sécurité sociale)	100%	100%	100%	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	100%	100%	100%	100%
Orthopédie et appareillage acceptés par la Sécurité sociale	100%	150%	150%	200%
Ostéodensitométrie remboursée par la Sécurité sociale	100%	100%	100%	170%



DENTAIRE

■ 100% SANTÉ ■ Prothèses dentaires "offre 100% Santé" (3)*	100% FR dans la limite des HLF			
Panier à honoraires maîtrisés et panier à honoraires libres:				
Soins et chirurgie (3)	100%	150%	200%	250%
Prothèses dentaires (3)* et dans la limite annuelle de (9) :	150%	250%	350%	450%
750 €	750 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €
Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire	100%	200%	300%	350%
Acte hors nomenclature : implantologie, parodontologie (Forfait annuel) (1)	-	200 €	500 €	700 €
Scellement prophylactiques des puits, sillons et fissure avant 16 ans	100%	100%	100%	140%



AIDES AUDITIVES

■ 100% SANTÉ ■ Audioprothèse classe 1 "offre 100% Santé" (4)	100% FR dans la limite des PLV			
Audioprothèse classe 2 "offre libre" (4)	100%	150%	200%	300%



OPTIQUE Limité à un équipement (2 verres et 1 monture) par personne tous les 2 ans, ou tous les ans pour les enfants <16 ans ou en cas de modification de la vue comme précisé réglementairement. La période démarre avec la date de facture.				
■ 100% SANTÉ ■ Équipement optique - classe A complet (monture et verres) "offre 100% Santé" (5) (6)	100% FR dans la limite des PLV			
Équipement optique - classe B complet (monture et verres) "Offre libre" (5) :				
Monture avec deux verres simples (a)**	200 €	250 €	350 €	400 €
OU Monture avec un verre simple et un complexe (b)**	215 €	275 €	400 €	475 €
OU Monture avec un verre simple et un très complexe (d)**	250 €	340 €	490 €	575 €
OU Monture avec deux verres complexes (c)**	230 €	300 €	450 €	550 €
OU Monture avec un verre complexe et un très complexe (e)**	265 €	369 €	550 €	650 €
OU Monture avec deux verres très complexes (f)**	300 €	430 €	630 €	750 €
La prise en charge de la monture dans l'équipement optique complet est limitée à :	100 €	100 €	100 €	100 €
ET Lentilles cornéennes acceptées Sécurité sociale (1)	100% + 50 €	100% + 90 €	100% + 120 €	100% + 150 €
OU Lentilles cornéennes non remboursées Sécurité sociale (1)	-	90 €	120 €	150 €
Chirurgie réfractive laser (forfait annuel par œil) (1)	-	200 €	300 €	400 €



CURE THERMALE remboursée par la Sécurité sociale

Cure thermale acceptée	100%	100%	100%	100%
Frais de transport et hébergement (7)	100%	100%	100%	100%

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES : non remboursées par la Sécurité sociale

Contraceptifs, vaccin, sevrage tabagiques (forfait annuel) (1) ***	40 €	50 €	75 €	100 €
Ostéopathes, chiropracteurs, sophrologues, acupuncteurs, pédicures, diététiciens, limitée à 4 séances par an (1) ***	-	20 € / séance	30 €/ séance	40 € / séance
Allocation de naissance ou adoption (8)	240 €	420 €	540 €	660 €
Allocation mariage ou PACS (10)	100 €	160 €	250 €	300 €

NORD	SUD	EST	OUEST
120%	250%	350%	450%
100%	200%	200%	200%
DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE	DÉPENSE ENGAGÉE
100%	125%	150%	200%
FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS	FORFAITS REMBOURSÉS
30 €/jour	50 € / jour	70 € / jour	90 € / jour
-	-	15 €	35 €

120%	150%	250%	300%
100%	130%	200%	200%
120%	150%	150%	220%
100%	130%	130%	200%
100%	125%	150%	200%
12 séances/an	12 séances/an	12 séances/an	12 séances/an
100%	150%	150%	200%
100%	100%	100%	100%
100%	150%	150%	200%
100%	100%	100%	170%

100% FR dans la limite des HLF			
100%	150%	200%	250%
150%	250%	350%	450%
750 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €
100%	200%	300%	350%
-	200 €	500 €	700 €
100%	100%	100%	140%

100% FR dans la limite des PLV			
100%	150%	200%	300%
-	90 €	120 €	150 €
-	200 €	300 €	400 €